CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

THOMAS FLEURS

Société Anonyme au capital de 598 452,702 Euros.
Siège social : 15, avenue de la Counoise, ZAC du Plan, 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue.
390 662 716 R.C.S. Avignon.

Rectificatif à l'avis paru dans le *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 101 du 23 août 2013 sous le numéro 1304676

Le conseil d'administration attire votre attention sur le fait que l'ordre du jour figurant dans l'avis préalable paru au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 101 du 23 août 2013 sous le numéro 1304676 est remplacé par l'ordre du jour ci-dessous :

« Ordre du jour :

A caractère ordinaire :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation de la convention relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce qui a été conclue sans autorisation préalable du Conseil d'Administration,
- Nomination du Cabinet FS AUDIT en remplacement de Monsieur Daniel BARRE, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant,

A caractère extraordinaire :

- Modifications des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours, Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités »

En conséquence, les résolutions sept à quatorze de l'avis préalable sont supprimées et les résolutions quinze et seize sont renumérotées respectivement sept et huit et auront donc le libellé suivant :

*« **Septième résolution (extraordinaire)*** — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er octobre et 30 septembre, et de réduire de trois (3) mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de neuf (9) mois, soit du 1er janvier 2013 au 30 septembre 2013.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 6 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL " Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er octobre et finit le 30 septembre."

Huitième résolution (extraordinaire) — L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit. »

A noter que les résolutions 1 à 6 restent inchangées.

D'autre part, dans le paragraphe « C) Questions écrites et demande d'inscription de projets de résolution par les actionnaires », la phrase suivante :

« Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : 15, AVENUE DE LA COUNOISE, ZAC DU PLAN, 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE.»

Est remplacée par :

« Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : 15, AVENUE DE LA COUNOISE, ZAC DU PLAN, 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE.
Elles peuvent également être transmises par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : centrale@thomasfleurs.fr »

Le reste de l'avis demeure inchangé.

1304937